

Autocall Quotidien 5 ans



TITRE DE CRÉANCE STRUCTURÉ PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN
CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

CODE ISIN : XS1443884454

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »
Communication à caractère publicitaire

Émetteur : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.⁽¹⁾ (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais).

Garant de la formule : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.

L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.

Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement : 5 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé).

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.

Cadre d'investissement : Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation.

Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes

(1) Notations de crédit au 28 novembre 2016 :

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A+

Autocall Quotidien 5 ans, titre de créance structuré présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, est caractérisé par :

- Une exposition au marché actions européen via l'indice EURO STOXX 50® (les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice, ce qui est moins favorable à l'investisseur) ;
- Un déclenchement du remboursement automatique possible tous les jours de bourse, à partir du 16 décembre 2017 ;
- Un gain brut potentiel de 7% par année écoulée (soit équivalent à un gain d'environ 0,019% par jour calendaire écoulé depuis la date d'évaluation initiale (16 décembre 2016) ; soit un taux de rendement annuel net maximum de 6%*) ;
- À l'échéance des 5 ans, un remboursement de l'intégralité du capital si l'indice ne clôture pas en dessous du seuil de 60% de son niveau initial.
- **Un risque de perte en capital partielle ou totale à l'échéance**, si le niveau de l'indice est strictement inférieur à 60% de son niveau initial à la date d'évaluation finale. L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur. La valeur nominale et les sommes versées par l'investisseur divergent dans le cas, par exemple, où le produit est acheté en dehors de la période de souscription.
- Les montants de remboursement présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'échéance le 30 décembre 2021). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

AVANTAGES :

- **Objectif de gain brut de 7% par année écoulée** (soit équivalent à un gain d'environ 0,019% par jour calendaire écoulé depuis la date d'évaluation initiale (16 décembre 2016), si, un jour de bourse entre le 16 décembre 2017 et la date d'évaluation finale (16 décembre 2021), l'indice clôture au moins à son niveau initial.
- A partir du 16 décembre 2017, **le remboursement du produit peut être déclenché chaque jour de bourse.**
- Même en cas de baisse de l'indice à la date d'évaluation finale, **si l'indice ne clôture pas en dessous du seuil de 60% de son niveau initial, l'investisseur récupère l'intégralité du capital.**

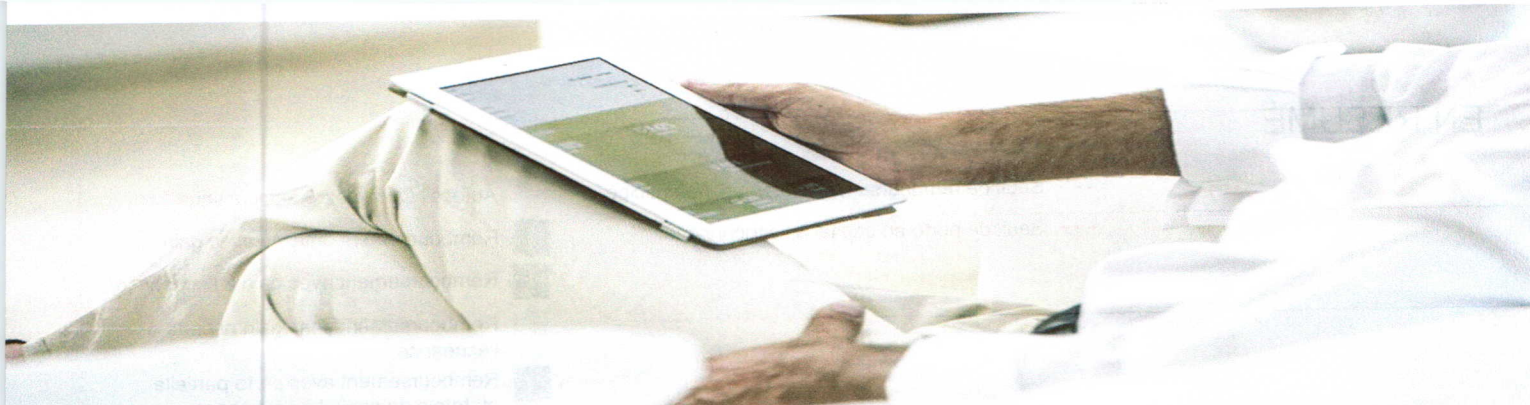
INCONVÉNIENTS :

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - **En cours de vie :** en cas de sortie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur, au moment de la sortie.
 - **Au terme des 5 ans :** en cas de baisse de l'indice en dessous du seuil de 60% de son niveau initial.
- **Plafonnement des gains :** le gain brut potentiel est fixé à 7% par année écoulée (soit équivalent à un gain d'environ 0,019% par jour calendaire écoulé depuis la date d'évaluation initiale (16 décembre 2016), même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant.
- **Dividendes éventuellement versés par les actions qui composent l'indice EURO STOXX 50® non réinvestis :** ils ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice ; ceci résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** le remboursement du produit peut être déclenché automatiquement chaque jour de bourse à partir du 16 décembre 2017.
- **Risque de crédit :** l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de BNP Paribas S.A. et de BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de paiement ou faillite de ces derniers (qui induit un risque sur le remboursement).
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance :** il est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil des 60% de son niveau initial

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES :

- **Risque lié au sous-jacent** – Le montant remboursé dépend de la performance de l'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis) et donc de l'évolution du marché actions européen.
- **Risques de marché** – Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice EURO STOXX 50®, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date d'évaluation finale, si l'indice EURO STOXX 50® se situe aux alentours du seuil de 60% de son niveau initial.
- **Risque découlant de la nature du produit** – En cas de revente du produit avant l'échéance ou avant la date de remboursement anticipé automatique, selon le cas, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance).
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** – L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement.

* En prenant une hypothèse de frais de gestion annuelle du contrat de 1%



MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la date d'évaluation initiale (16 décembre 2016), on observe le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX 50® et on le retient comme niveau initial.

Mécanisme de remboursement par anticipation

Chaque jour de bourse pendant la période d'évaluation⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial.

- Si, à l'une de ces dates, l'indice clôture **au moins à son niveau initial**, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit prend fin. L'investisseur perçoit alors :

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{L'intégralité du} \\ \text{capital} \\ \hline \end{array} + \begin{array}{|c|} \hline \text{Un gain brut de 7\% par année} \\ \text{écoulée (équivalent à environ 0,019\%} \\ \text{par jour calendaire écoulé depuis la} \\ \text{date d'évaluation initiale)} \\ \hline \end{array} = \begin{array}{|c|} \hline \text{107.077\% à 135.019\% du capital} \\ \hline \end{array}$$

Soit un taux de rendement annuel net de 6%* (cas où le niveau de clôture de l'indice est observé le 18 décembre 2017) à 5,19%* (cas où le niveau de clôture de l'indice est observé le 16 décembre 2021)

- Sinon, le produit continue.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

Dans le cas où le produit dure jusqu'à l'échéance, à la date d'évaluation finale (16 décembre 2021), on observe une dernière fois le niveau de clôture de l'indice.

- Si, à cette date, l'indice clôture **au moins à son niveau initial**, l'investisseur perçoit :

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{L'intégralité du} \\ \text{capital} \\ \hline \end{array} + \begin{array}{|c|} \hline \text{Un gain brut de 7\% par année} \\ \text{écoulée (équivalent à environ} \\ \text{0,019\% par jour calendaire écoulé} \\ \text{depuis la date d'évaluation initiale)} \\ \hline \end{array} = \begin{array}{|c|} \hline \text{135,019\% du capital} \\ \hline \end{array}$$

Soit un taux de rendement annuel net de 5,19%*

- Si, à cette date, l'indice clôture **en dessous de son niveau initial, mais au moins au seuil de 60% de ce niveau**, alors l'investisseur perçoit :

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{L'intégralité du capital} \\ \hline \end{array}$$

Soit un taux de rendement annuel brut de 0%*

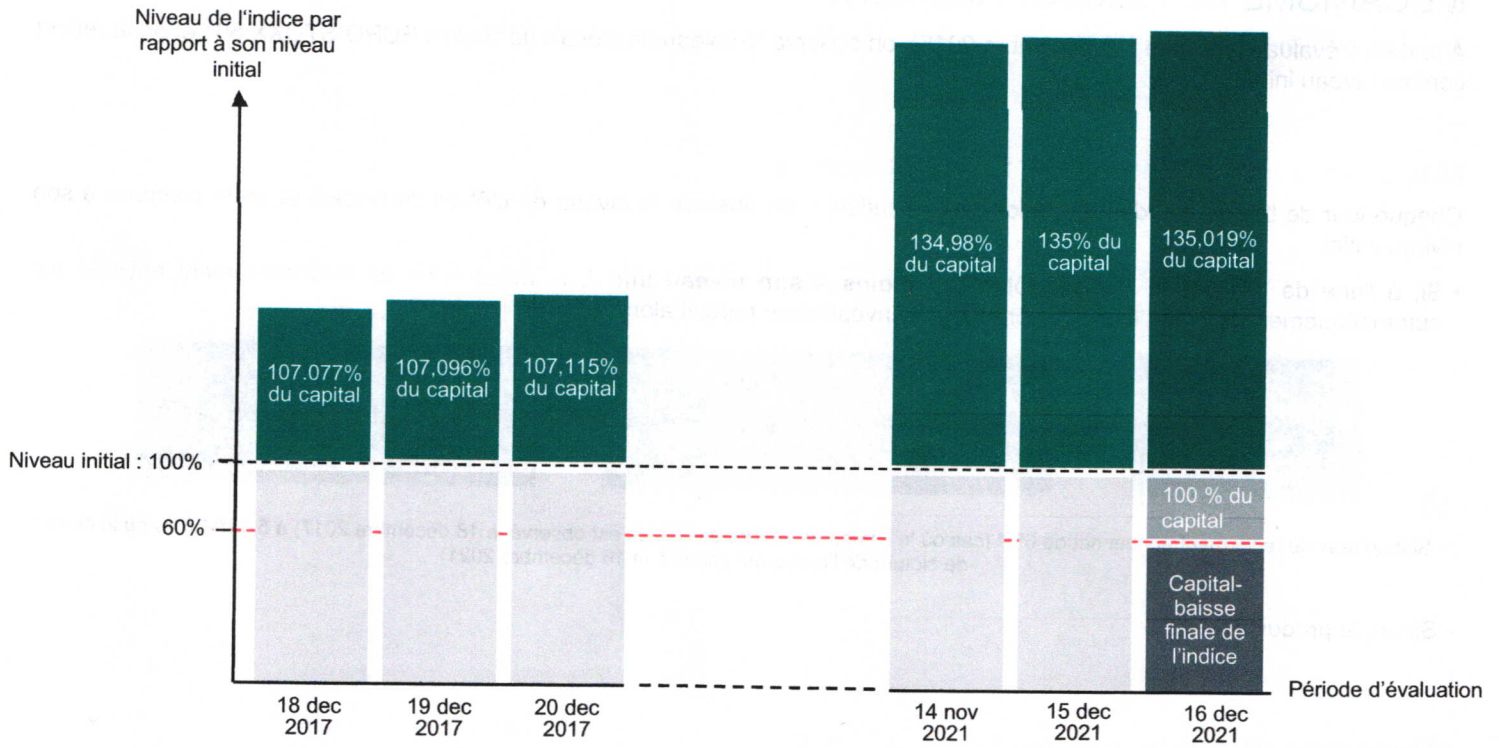
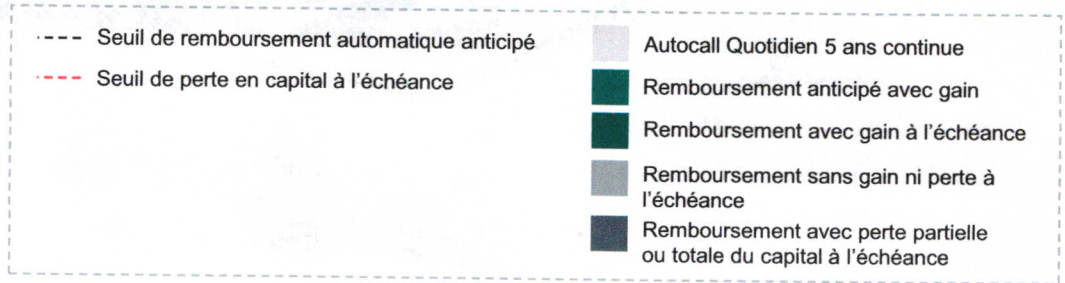
- Si, à cette date, l'indice clôture **en dessous du seuil de 60% de son niveau initial**, alors l'investisseur perçoit :

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Le capital diminué de la baisse finale de l'indice} \\ \hline \end{array}$$

L'investisseur subit donc une **perte en capital partielle ou totale**.

(1) Chaque jour de bourse compris entre le 16 décembre 2017 inclus et le 16 décembre 2021 exclu.

EN RÉSUMÉ



Graphique à caractère uniquement informatif

ILLUSTRATIONS GRAPHIQUES

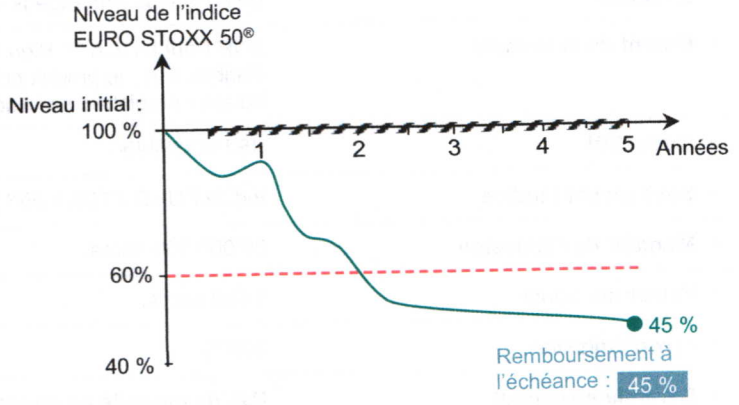
● Niveau de l'indice EURO STOXX 50® par rapport à son niveau initial
 - - - - - Seuil de perte en capital à l'échéance

▨ Période d'évaluation
 ■ Montant remboursé

Scénario défavorable : baisse de l'indice avec franchissement du seuil de perte en capital en année 5

- Chaque jour de bourse pendant la période d'évaluation⁽¹⁾, l'indice clôture en dessous de son niveau initial. Le produit continue.
- A la date d'évaluation finale (16 dec 2021), l'indice clôture à 45% de son niveau initial, soit en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance. L'investisseur subit donc une perte.

Montant remboursé : intégralité du capital - 55% = 45% du capital, soit un taux de rendement annuel net de -15,75%* (contre -14.75% pour l'indice).

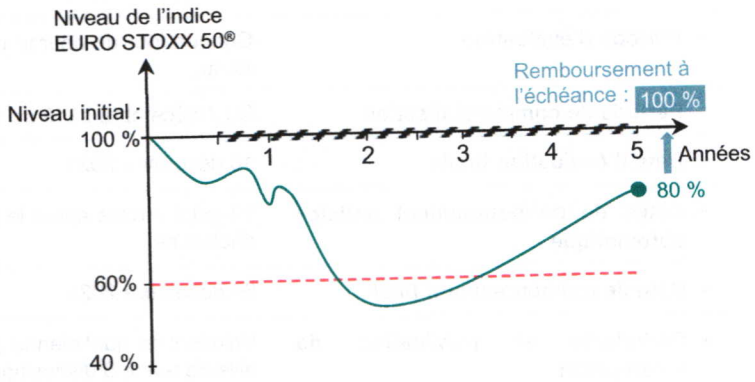


Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en baisse chaque jour de bourse pendant la période d'évaluation et céderait la totalité de sa valeur à la date d'évaluation finale, la perte en capital à l'échéance serait totale et le montant remboursé nul.

Scénario médian : baisse de l'indice sans franchissement du seuil de perte en capital en année 5

- Chaque jour de bourse pendant la période d'évaluation⁽¹⁾, l'indice clôture en dessous de son niveau initial. Le produit continue.
- A la date d'évaluation finale (16 décembre 2021), l'indice clôture à 80% de son niveau initial, soit au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance. L'investisseur reçoit l'intégralité du capital à l'échéance.

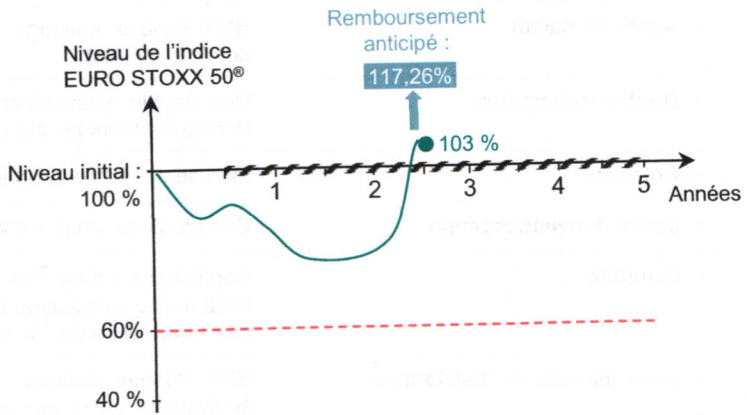
Montant remboursé : intégralité du capital, soit un taux de rendement annuel brut de 0% (contre -4,36% pour l'indice).



Scénario favorable : hausse limitée de l'indice

- Chaque jour de bourse pendant la période d'évaluation du 16 décembre 2017 au 4 juin 2019, l'indice clôture en dessous de son niveau initial. Le produit continue.
- Le 5 juin 2019, l'indice clôture à 103% de son niveau initial. L'investisseur est donc remboursé par anticipation avec un gain.

Montant remboursé : intégralité du capital + (7% x 914/365) = 117,26% du capital, soit un taux de rendement annuel net de 5,57%* (contre 1.19% pour l'indice).

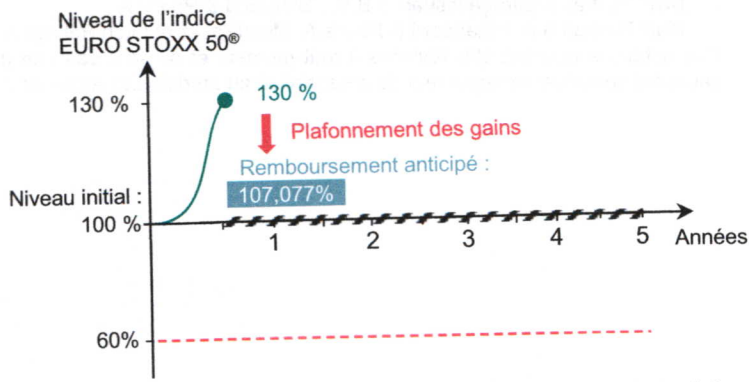


Dans le cas où, durant la période d'évaluation, l'indice clôturerait exactement à son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains bruts à 7% par année écoulée.

Scénario de plafonnement des gains : hausse rapide de l'indice

- A la première date d'évaluation, le 18 décembre 2017, l'indice clôture à 130% de son niveau initial. L'investisseur est donc remboursé par anticipation avec un gain.

Montant remboursé : intégralité du capital + 7% x 369/365) = 107.077% du capital, soit un taux de rendement annuel net de 6%* (inférieur à celui de l'indice, égal à 30%, du fait du plafonnement des gains).



Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future du sous-jacent et du produit

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

• Forme juridique	Titre de Créance de droit anglais, de type EMTN (Euro Medium Term Notes), présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
• Émetteur	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. ⁽¹⁾ (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais).
• Garant de la formule	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
• Code ISIN	XS1443884454
• Sous-jacent / indice	Indice EURO STOXX 50 [®] (dividendes non réinvestis – code ISIN : EU00009658145).
• Montant de l'émission	30 000 000 euros.
• Valeur nominale	1 000 euros.
• Prix d'émission	100 %.
• Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.
• Durée d'investissement	5 ans (en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé).
• Date d'émission	30 décembre 2016
• Date d'évaluation initiale	16 décembre 2016
• Période d'évaluation	Chaque jour de bourse compris entre le 16 décembre 2017 inclus et le 16 décembre 2021 exclu.
• Période de commercialisation	Du 7 décembre 2016 au 15 décembre 2016
• Date d'évaluation finale	16 décembre 2021
• Dates de remboursement anticipé automatique	10 jours ouvrés après le jour de la période d'évaluation où le remboursement anticipé a été déclenché.
• Date de remboursement final	30 décembre 2021
• Périodicité et publication de valorisation	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters , Bloomberg et Telekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
• Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts).
• Double Valorisation	Une double valorisation des Titres de Créance sera assurée, tous les quinze jours, par Pricing Partners qui est une société indépendante financièrement de BNP Paribas.
• Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
• Cadre d'investissement	Compte-titres, contrat d'assurance vie ou de capitalisation.
• Liquidité	Quotidienne : dans des conditions normales de marché, le prix de rachat du produit sera basé sur la valorisation théorique de marché des Titres de créance avec une fourchette de prix achat/vente de 1% maximum.
• Commissions de distribution	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. versera au distributeur une rémunération annuelle TTC équivalente au maximum à 0.50% annuel du Montant de l'émission. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

(1) Notations de crédit au 28 novembre 2016 :

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A ;
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's A1 et Fitch Ratings A+.

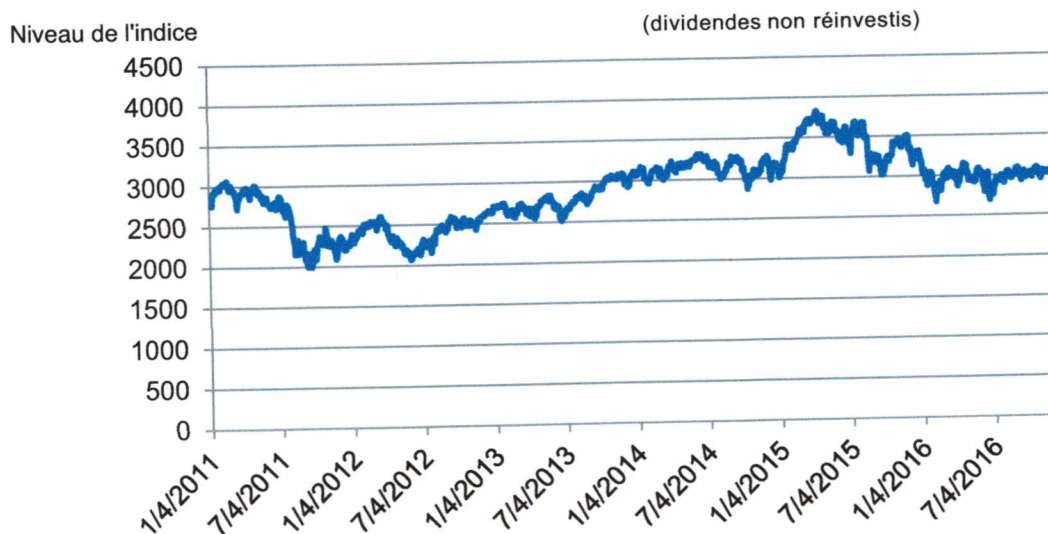
Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

L'INDICE EURO STOXX 50® - DIVIDENDES NON RÉINVESTIS

L'indice EURO STOXX 50® est composé de 50 des premières capitalisations de la zone euro. Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com). **La performance de l'indice est calculée sans réinvestissement des éventuels dividendes distribués par les actions qui le composent.**

Niveaux historiques entre le 4 janvier 2011 et le 6 décembre 2016

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Source : Bloomberg, 6 décembre 2016

AVERTISSEMENT

Autocall Quotidien 5 ans (ci-après les « Titres de créance ») sont des Euro Medium Term Notes présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais), ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché réglementé de Luxembourg et pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur Autocall Quotidien 5 ans. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur Autocall Quotidien 5 ans en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques et les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur propre situation financière, la présente information et la documentation juridique relative aux Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement la documentation juridique afférente aux Titres de créance avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Titres de créance à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. La documentation juridique est composée : (a) du Prospectus de Base, dénommé « Note, Warrant and Certificate Programme » daté du 9 juin 2016 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF, régulateur français), (b) de ses Suppléments et (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms »). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. Le Prospectus de Base et ses suppléments sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org. Les Conditions Définitives sont disponibles sur demande auprès de BNP Paribas Arbitrage S.N.C. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ceux-ci prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule. L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que l'émission des Titres ne constitue pas une offre au public.

L'EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.